



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
 CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2017
 DELIBERATION N° : 2017.04.03**

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX - SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.1 – Décisions budgétaires / 7.1.3 – Tarifs des services publics

Date de convocation : 16 Août 2017
Membres en exercice : 27
Membres présents : 19
Représentés : 07
Non représentés : 01

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

L'an deux mil dix-sept, le VINGT DEUX AOUT à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : L.BISCARRAT - Maire - J.C.AILLOT - G.A.FLEURY - G.CLEMENSON - A.DEL BASSO - F.PANZA - M.QUESTA - Adjoint - M.CHRETIEN - H.FAURE - C.ORTIZ - L.CHAVANY - P.RELING - PR.MARTIN - S.CAPPEAU-FREJABUE - T.VERMEILLE - S.TRIBOLET - P.BELMONTET - S.VANDEVOORDE - P.VERGER - Conseillers municipaux

Excusés représentés :
 C.MAFFRE par J.C.AILLOT / G.RATAJEZAK par S.CAPPEAU-FREJABUE
 S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / E.CRETIN-RAFFET par L.CHAVANY
 A.PERIN par H.FAURE / M.CFOLIO par T.VERMEILLE / L.BUFFA par S.TRIBOLET

Excusée non représentée : A.SCIACQUA-LERIDON

Secrétaire de séance : Patrice RELING

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER - Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs des services périscolaires et extra-scolaires pour l'année scolaire 2017-2018 et à en déterminer les modalités d'inscriptions et de paiement.

- Le Conseil Municipal,**
- ENTENDU** l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par Mme Annie DEL BASSO, Adjointe déléguée à l'enfance-jeunesse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2016.03.10 du 5 Avril 2016 fixant les tarifs des services extra-scolaires,
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2017.03.06 du 6 Juin 2017 fixant les tarifs des services périscolaires,
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2017.02.10 - 01 portant adoption du budget primitif principal 2017,
- VU** l'avis de la commission des Finances du 31 mai 2017,

M. 2017 -

Envoyé en préfecture le 23/08/2017
 Reçu en préfecture le 23/08/2017
 Affiché le **24 AOUT 2017**
 ID 084-218400562-20170822-2017_04_3-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
 22 AOUT 2017** N° : 2017.04.03

VU l'avis de la commission Enfance-Jeunesse du 3 Août 2017,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité :

1° - **DETERMINE** les modalités relatives aux inscriptions et au paiement des tarifs des services périscolaires et extra-scolaires pour l'année scolaire 2017-2018 et **FIXE** les tarifs comme suit :

Inscriptions à l'année :

- ⇒ Constitution d'un dossier d'inscription portant mention du choix du régime d'accueil et du demi-pensionnat.
- ⇒ Autorisation de prélèvement mensuel automatique dont le montant sera défini en fonction des choix réservés.

Frais de pénalités et de traitement :

- ⇒ Enfant laissé sans réservation préalable et sans prévenir la Direction : 10 €
- ⇒ Enfant récupéré après la fin des horaires des services : 10 €

Périodes de l'année scolaire 2017-2018

- ⇒ **Période 1** : du lundi 4 septembre au vendredi 20 octobre 2017
- ⇒ **Période 2** : du lundi 6 novembre au vendredi 22 décembre 2017
- ⇒ **Période 3** : du lundi 8 janvier au vendredi 23 février 2018
- ⇒ **Période 4** : du lundi 12 mars au vendredi 20 avril 2018
- ⇒ **Période 5** : du lundi 7 mai au vendredi 6 juillet 2018

Garderie du matin :

1° - Inscription par périodes :

⇒ Périodes 1 ou 2 ou 3 : Calcul forfaitaire sur la base de 7 semaines

	4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour /semaine
Nombre de séances	28 séances	21 séances	14 séances	7 séances
QF 1 (0.50€)	14.00 €	10.50 €	7.00 €	3.50 €
QF 2 (0.60€)	16.80 €	12.60 €	8.40 €	4.20 €

⇒ Période 4 : Calcul forfaitaire sur la base de 6 semaines avec déduction d'un jour férié

	4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour /semaine
Nombre de séances	23 séances	17 séances	11 séances	5 séances
QF 1 (0.50€)	11.50 €	8.50 €	5.50 €	2.50 €
QF 2 (0.60€)	13.80 €	10.20 €	6.60 €	3.00 €

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2017 N° : 2017.04.03

⇒ **Période 5** : Calcul forfaitaire sur la base de 9 semaines avec déduction de 3, 2 ou 1 jour(s) férié(s) selon forfait + 5 absences éventuelles

	4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour /semaine
Nombre de séances	28 séances	19 séances	11 séances	3 séances
QF 1 (0.50€)	14.00 €	9.50 €	5.50 €	1.50 €
QF 2 (0.60€)	16.80 €	11.40 €	6.60 €	1.80 €

2° - Achat unitaire de séances de garderie du matin :

⇒ Tarif unique : 1.00 €

CANTINE :

1° - Inscription par périodes :

⇒ **Périodes 1 ou 2 ou 3** : Calcul forfaitaire sur la base de 7 semaines

	4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
Nombre de repas	28 repas	21 repas	14 repas	7 repas
QF 1(3.20€)	89.60 €	67.20 €	44.80 €	22.40 €
QF 2(3.30€)	92.40 €	69.30 €	46.20 €	23.10 €

⇒ **Période 4** : Calcul forfaitaire sur la base de 6 semaines avec déduction d'un jour férié

	4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
Nombre de repas	23 repas	17 repas	11 repas	5 repas
QF 1(3.20€)	73.60 €	54.40 €	35.20 €	16.00 €
QF 2(3.30€)	75.90 €	56.10 €	36.30 €	16.50 €

⇒ **Période 5** : Calcul forfaitaire sur la base de 9 semaines avec déduction de 3, 2 ou 1 jour(s) férié(s) selon forfait + 5 absences éventuelles

	4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
Nombre de repas	28 repas	19 repas	11 repas	3 repas
QF 1(3.20€)	89.60 €	60.80 €	35.20 €	9.60 €
QF 2(3.30€)	92.40 €	62.70 €	36.30 €	9.90 €

2° - Autres tarifs :

	Accueil pour panier repas PAI	Achat unitaire Repas enfant	Achat unitaire Repas adulte
Tarif unitaire	1.00 €	4.50 €	6.60 €

 2017 -

Envoyé en préfecture le 23/08/2017
Reçu en préfecture le 23/08/2017
Affiché le **24 AOUT 2017**
ID : 084-218400562-20170822-2017_04_3-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 AOUT 2017 N° : 2017.04.03

ALSH périscolaire (soir)

Calcul forfaitaire :	Périodes 1 ou 2 ou 3	Période 4	Période 5
QF 1(1.00€)	28.00 €	24.00 €	33.00 €
QF 2(1.20€)	33.60 €	28.80 €	39.60 €

ALSH extra-scolaire : tarifs Jonquières / Violès (tarifs accueil sur site)

Calcul forfaitaire	Mercredi			Petites / grandes vacances
	Journée	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée
QF 1	10.50 €	6.00 €	8.00 €	10.50 €
QF 2	11.00 €	6.50 €	8.50 €	11.00 €

ALSH extra-scolaire : tarifs extérieurs (tarifs accueil sur site)

Calcul forfaitaire	Mercredi			Petites / grandes vacances
	Journée	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée
QF 1	19.00 €	9.50 €	13.00 €	19.00 €
QF 2	20.00 €	10.00 €	13.50 €	20.00 €

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :

⇒ Forfait unique pour chaque période : 10.00 €

Aide aux devoirs (collégiens) :

⇒ Forfait unique pour chaque période : 10.00 €

2° - **PRECISE** que les tarifs des services périscolaires et extra-scolaires 2017-2018 entreront en vigueur le 24 Août 2017.

3° - **DECLARE** que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal.

4° - **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 23 août 2017,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 24 / 08 / 2017 à :

- D.G.S
- Jeunesse
- Scolaire
- Sport
- Centre de Loisirs
- Culture
- Comptabilité → T.P